

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Sommaire :

- I. Généralités
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget

**I. Généralités**

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2017. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif 2017 a été voté le 9 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

**II. La section de fonctionnement**

## a) Définition

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de la salle communale...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section enregistrées au compte administratif 2017 :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	66 553.01 €	Atténuations de charges	19 189.11 €
Dépenses de personnel	106 711.51 €	Recettes des services	11 036 €
Autres dépenses de gestion courante	24 787.44 €	Impôts et taxes	141 380.65 €
Dépenses financières	6 687.16 €	Dotations et participations	82 056.81 €
Atténuations de produits	1 525 €	Autres recettes de gestion courante	8 392.45 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	28 104.77 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>206 264.12 €</b>	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	29 285 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>290 159.79 €</b>
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	424.57 €
<b>Total général</b>	<b>235 549.12 €</b>	<b>Total général</b>	<b>290 584.36 €</b>

### III. La section d'investissement

#### a) Définition

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement de notre commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	30 673.12 €	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Révision Carte communale	5 424.63 €	FCTVA	11 603 €
Travaux de bâtiments	2 757.45 €	Autres recettes	864.66 €
Travaux de voirie	7 803.28 €	Excédent de fonctionnement 2016	38 434.70 €
Outillage	737.88 €	Taxe aménagement	4 210.77 €
Aménagement du bourg	2 710.47 €	subventions	226.95 €
Début études et travaux lotissement Les Versannes	17 000 €	Recettes financières exceptionnelles	120 €
/ Charges (écritures d'ordre entre sections)	424.57 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	29 285 €
<b>Total général</b>	<b>67 531.40 €</b>	<b>Total général</b>	<b>84 745.08 €</b>

c)) Les principales réalisations de l'année 2017 sont les suivantes :

- Achèvement de la carte communale
- Début des études du futurs lotissement Les Versannes
- Travaux de voirie divers
- Aménagement paysager à l'entrée sud du bourg

d) Les subventions d'investissements perçues :

- du Département : 226.95 € au titre des Certificats d'économie d'Energies

#### IV. Les données synthétiques

##### a) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 560.50 €

Produit des impositions directes/population : 267.63 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 788.48 €

##### b) Etat de la dette

PRETEUR/ OBJET DU PRET	DATE DE VERSEMENT DES FONDS	DATE DE FIN	TAUX	TYPE DE TAUX	PERIODICITE	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ
caisse d'épargne / achat terrain lotissement les chomettes	05/12/2007	25/01/2017	4.89	Fixe	Annuelle	110 000 €	0.00 €
Crédit Agricole/Extension de l'école	30/05/2012	04/04/2022	4.03	Fixe	Annuelle	100 000 €	54 922.66 €
Crédit Agricole/ Construction garage communal	01/09/2014	30/06/2029	3.24 %	Fixe	Trimestrielle	119 880 €	92000 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Blanzac, le 13 avril 2018

Le Maire,  
Jean-Marc BOYER



